



**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE L'ALBIGEOIS**

*La Communauté
d'agglomération de l'Albigeois
regroupe 16 communes
et près de 85 000 habitants.*

NEWSÉLUS

Mai 2025 | #46



Budget 2025 : ambitieux et responsable

Le conseil communautaire du 8 avril dernier a voté un budget total de 194,90 millions d'euros dont 53 % consacrés aux investissements pour répondre aux enjeux des trois axes stratégiques du projet de territoire :

- **28,5 M€ pour l'ambition écologique** dont :
 - 4,8 M€ pour le schéma directeur cyclable ;
 - 4,7 M€ pour l'éclairage public ;
 - 1,2 M€ pour l'acquisition de 2 bus électriques ;
 - 6,23 M€ pour l'eau potable.
- **26,6 M€ pour le développement économique** dont :
 - 14,7 M€ pour les travaux de voirie ;
 - 3,47 M€ pour le centre européen des nouvelles mobilités ;
 - 0,92 M€ pour l'enseignement supérieur et la recherche ;
 - 1,03 M€ pour les aménagements de zones d'activités.



Budget 2025... (suite)

- **32,8 M€ pour la qualité de vie** dont :
 - 6,5 M€ de fonds de concours aux communes ;
 - 1,85 M€ pour l'habitat et le logement ;
 - 6,5 M€ pour la modernisation des espaces aquatiques ;
 - 2,76 M€ pour la médiathèque d'Albi-Cantepau.

En conclusion, malgré un contexte national incertain qui contraint l'Agglo à renforcer la prudence dans la définition de sa stratégie financière et d'acter une baisse de 1,9 % par rapport au budget 2024, sa situation financière lui permet de poursuivre son programme ambitieux d'investissement. La priorité reste de maintenir un service public de qualité pour tous et de soutenir les projets structurants pour le territoire.

En savoir plus

Fiscalité directe : stabilité des taux d'imposition en 2025

La combinaison de différentes mesures ces dernières années a réduit l'autonomie fiscale de l'Agglomération. Après la suppression en 2021 de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises engendre un manque de 4,8 M€ pour la Communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Néanmoins, afin de préserver le pouvoir d'achat des Grands Albigeois, l'Agglomération a fait le choix de maintenir ses taux d'imposition en 2025, soit :

- 3,99 % pour le foncier bâti ;
- 3,90 % pour le foncier non bâti ;
- 37,51 % pour la cotisation foncière des entreprises ;
- 10,54 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

À noter cependant **une hausse de 1,9 % de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères** pour s'adapter à l'augmentation des coûts de traitement. Elle passe donc de **9,89 % à 10,08 %**. Pour rappel, cette taxe n'avait pas été réajustée depuis 2021.



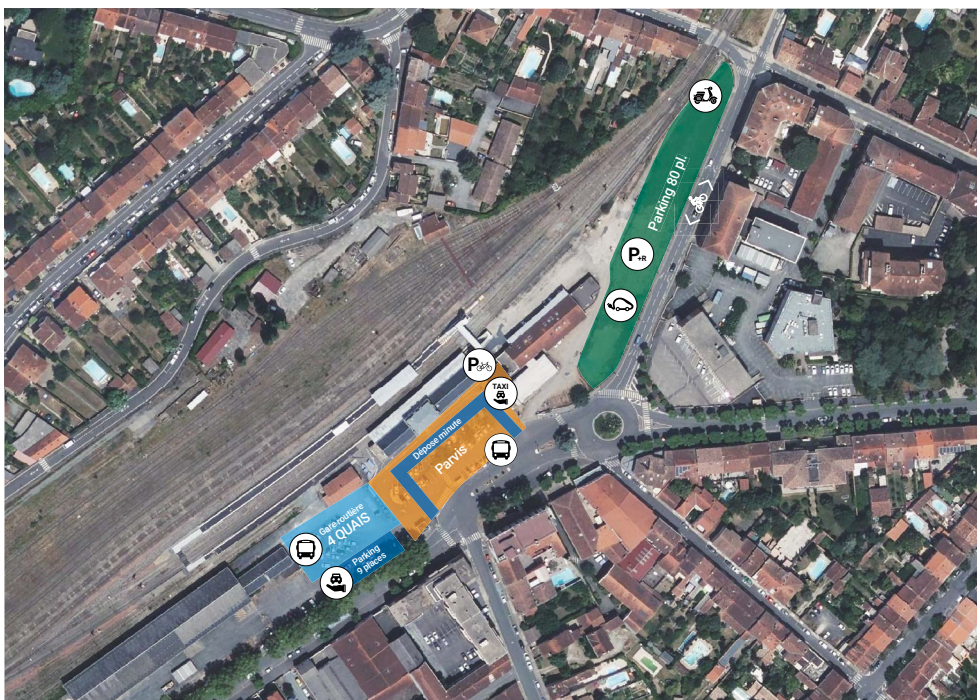
L'Agglo octroie un fonds de concours aux communes du Séquestre et de Lescure d'Albigeois

Par délibération du 10 février 2022, le conseil communautaire a approuvé l'attribution de fonds de concours d'investissement aux communes du territoire. Pour rappel, ce dispositif de solidarité envers les communes leur permet de réaliser ou de rénover des équipements.

La commune du Séquestre souhaite affecter une partie de son enveloppe de fonds de concours à **la réalisation de places de stationnement et d'un chemin d'accès au city stade et au pumptrack**. Ce projet au montant total estimé à 29 053 € sera ainsi financé à 50 % par le fonds de concours, soit à hauteur de 14 526 €.

La commune de Lescure d'Albigeois a quant à elle sollicité l'affectation de 445 483 € de son enveloppe pour **les travaux d'aménagement de la route de la Barrière, du chemin des Grèzes et du chemin du Cami Viel**.

Le pôle d'échanges multimodal de la gare d'Albi-Ville est lancé



Le lancement effectif de ce projet est le fruit de plusieurs années de travail et de collaboration étroite entre la Communauté d'agglomération de l'Albigeois, la SNCF, la Région Occitanie, la Ville d'Albi et l'État.

Le pôle d'échanges multimodal (PEM) de la gare d'Albi-Ville a vocation à optimiser les liaisons entre les réseaux ferroviaires, les lignes de bus urbaines et interurbaines, ce qui simplifiera les déplacements du quotidien. Il offrira également des cheminements doux confortables et sécurisés dans tout le secteur de la gare d'Albi-Ville.

Les études de faisabilité, désormais achevées, ont permis de définir le programme, le phasage et le coût prévisionnel de l'opération.

Les études de maîtrise d'œuvre vont être engagées dans les prochains mois. Elles permettront d'étudier en détail le projet de PEM afin de préparer les travaux.

Par ailleurs, courant 2025, un diagnostic archéologique, préalable indispensable aux futurs aménagements, sera mené sur le site.

→ **À NOTER :** depuis le 1^{er} mai, il est possible de voyager gratuitement entre la Gare Albi-Ville et la Gare Albi-Madeleine. Pour cela, il convient de se procurer une carte spéciale disponible au sein de l'agence libéA.



PLUi : l'Agglo définit les objectifs et modalités de concertation des prochaines modifications de droit commun

Afin de répondre aux besoins des seize communes membres en matière d'évolution du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), il a été acté d'engager des procédures de modification de droit commun de ce document.

Ces modifications vont faire l'objet d'une phase de concertation préalable, en accord avec l'article L.103-2 du code de l'urbanisme.

Cette concertation préalable au projet de modification de droit commun du PLUi du Grand Albigois est organisée du lundi 26 mai au vendredi 11 juillet 2025.

Le public pourra formuler ses observations :

- sur le registre de recueil des observations du public qui accompagnent le cahier de concertation mis à disposition dans les mairies et au service planification territoriale de la communauté d'agglomération, au 47 bis rue Charcot à Albi, et ceci pendant les horaires d'ouverture au public ;
- par voie dématérialisée sur le site internet de la Communauté d'agglomération de l'Albigois (grand-albigois.fr) ;
- lors des réunions publiques organisées dans le cadre de cette concertation.

Les modifications les plus importantes à porter à connaissance du public sont l'étude des ouvertures à urbanisation des zones AU-F avec création d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP), la création de secteurs de taille et capacité d'accueil limitées, l'évolution réglementaire sur les zones d'activités économiques et commerciales et la modification de zonage sur la commune d'Albi liée au projet Pélissier.

Cette concertation fera ensuite l'objet d'un bilan qui sera présenté en conseil communautaire et joint au dossier d'enquête publique qui sera organisée ultérieurement, accompagné de l'avis des communes, des personnes publiques associées et de l'autorité environnementale sur le projet de modification de droit commun du PLUi.

En savoir plus

Petite enfance : l'Agglo soutient l'accueil collectif pour répondre aux besoins des familles

L'agglomération albigeoise a enregistré une augmentation du nombre d'enfants de moins de trois ans ainsi qu'une augmentation de la part des deux parents ou du mono-parent qui travaillent. En parallèle, une baisse du nombre de places chez les assistants maternels est observée. Cette perte ne sera que compensée par la création de places en maisons d'assistantes maternelles (MAM) et en micro-crèches privées, celles-ci étant inaccessibles pour de nombreuses familles en raison des coûts élevés.

Le soutien au développement d'une offre d'accueil accessible financièrement participe pleinement à une stratégie globale d'attractivité du territoire et constitue un enjeu majeur du développement économique du Grand Albigeois.

Aussi, un dispositif global visant au développement de l'offre d'accueil collectif en places PSU (bénéficiant de la prestation de service unique) a été validé lors du conseil communautaire du 8 avril dernier. Ont été actées par les élus :

- **Des aides à l'investissement**

- mise en place d'un fonds de concours à destination des communes porteuses de projet ;
- soutien aux projets portés par des associations ou groupes mutualistes. Ces projets devront aboutir à la création ou l'agrandissement de crèches avec une augmentation minimum de 10 % du nombre de places proposées.

- **Des aides au fonctionnement** correspondant au financement de « places aidées » (maximum 36 – places réservées aux parents travaillant dans des métiers en tension).

Le prochain Conseil communautaire
aura lieu le **mardi 1^{er} juillet 2025**
à 18h30 en salle des États à l'Hôtel de Ville d'Albi.

Retrouvez toutes les délibérations sur
www.grand-albigeois.fr/lagglomeration/le-conseil-communautaire/

*Si vous souhaitez recevoir la NEWSÉLUS sur une autre adresse mail,
faites-le nous savoir sur communication@grand-albigeois.fr.*



**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DE L'ALBIGOIS**